

Durée :

2 jours

Les participants et leur pré-requis :

Ils seront médicalement aptes à la soumission aux risques électriques concernés

Les entreprises concernées :

Titulaire du diplôme S.S.I.A.P 1
Personnels exécutant des travaux d'ordre électrique, dont le titre d'habilitation vient à expiration

Notre intervenant :

Formateur titulaire SSIAP3 et diplômé de l'institut supérieur de la sécurité incendie

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A définir

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

300 € HT (360 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Maintenir, compléter et actualiser les compétences des personnels, dont le titre d'habilitation vient à expiration

LES OBJECTIFS :

- Maintenir, compléter et actualiser les compétences et la vigilance pour sécuriser les travaux d'ordre électriques : rappel des points fondamentaux, actualisation et remise à niveau des connaissances et des compétences
- Revalider les connaissances et redéfinir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques mettant en oeuvre les prescriptions de sécurité
- Documentation fournie à chacun.
- Après analyse du besoin de l'entreprise et contrôle des connaissances théoriques et pratiques, le formateur émet pour chaque participant en fonction des travaux à effectuer un avis relatif au niveau d'habilitation possible : B1V, BR, BRP, BE Essais, B2V, B2V, BC...
- Evaluation qualitative et quantitative en fin de formation
- Délivrance d'une attestation de formation
- Délivrance d'un certificat de contrôle des connaissances, suivi d'un titre d'habilitation pré-renseigné

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Séquence 1 : Prévention**

- Evolution de la réglementation en matière de prévention

■ **Séquence 2 : Moyens de secours**

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :
- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction

■ Séquence 3 : Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Application lors de cas concertés